# La Dépêche Mensuelle
## de vos élus CFDT

## TELETRAVAIL CHEZ SOPRA STERIA I2S :

### CE QUE REVELE L'EXPERTISE SEXTANT

Depuis 2021, un accord encadre le télétravail chez Sopra Steria I2S, permettant aux salariés de travailler à distance jusqu'à deux jours par semaine, avec un troisième jour accordé sous conditions. Afin d'évaluer ce dispositif et d'identifier les axes d'amélioration, les élus du CSE ont mandaté un cabinet d'expertise indépendant.

Le rapport met en avant, sans surprise, les bénéfices du télétravail, notamment la réduction des déplacements, une meilleure concentration et un équilibre plus serein entre vie professionnelle et personnelle, mais également son rôle dans l'attractivité et la fidélisation des salariés.
Cependant, plusieurs limites sont relevées :

- Un accompagnement insuffisant pour les salariés en situation de handicap, les aidants familiaux et les femmes enceintes.
- Une indemnité forfaitaire trop basse , actuellement fixée à 20 €/mois, bien en deçà des normes du secteur.
- Une suroccupation de certains sites en période de forte activité, ce qui complique la répartition des espaces de travail.

En parallèle, la Direction a annoncé vouloir supprimer le troisième jour de télétravail. En échange, elle propose une revalorisation de l'indemnité à 21,80 €/mois, mais uniquement si l'accord est signé ce qui interroge sur sa réelle volonté de dialogue . Dans le cas contraire, la direction a indiqué que le montant resterait inchangé.

Les élus **CFDT** dénoncent une posture rigide alors que l'entreprise réalise des économies grâce au télétravail (réduction des frais liés aux locaux, à l'énergie, etc.) sans réelle volonté de redistribution aux salariés. Une nouvelle réunion de négociation est prévue le 11 mars. En attendant, les représentants **CFDT** restent mobilisés pour défendre un télétravail qui tient compte des besoins des salariés et non uniquement des intérêts économiques de l'entreprise.

## MISSION EU-LISA : POINT DE SITUATION

Le suivi du programme Eu-LISA a mis en lumière plusieurs évolutions importantes en matière de ressources humaines et d'organisation. En 2024, on observe 10 entrées et 12 sorties sur les trois derniers mois, un déséquilibre à surveiller.

Des recrutements sont en cours pour renforcer les équipes, avec plusieurs postes en phase de finalisation et d'autres en début de processus.
Le suivi des heures de travail est en place, avec une consultation PTA à venir pour mieux évaluer la charge de travail. Concernant les astreintes, trois salariés sont actuellement mobilisés, avec une augmentation à quatre à partir de février.

Malgré la surcharge de travail, aucun plan d'action formalisé n'a été mis en place. La gestion reste réactive plutôt que préventive, notamment sur les questions liées aux salariés seniors. Un retour d'expertise recommande des mesures, mais elles tardent à être appliquées.

Enfin, un problème d'accès au site persiste pour les représentants du personnel, ce qui nous empêche de rencontrer les salariés, une situation particulièrement problématique dans un contexte de forte tension sur la mission.

## LOCATION DE VEHICULE : DEPLACEMENTS PRO & PERSO

Certains d'entre vous ont rencontré des soucis concernant l'assurance auprès du loueur de véhicules pour des déplacements professionnels.

Voici des précisions pour clarifier la situation :

**Déplacements professionnels :**
Pour vos déplacements professionnels les assurances suivantes sont incluses dans le contrat groupe :

- CDW (Collision Damage Waiver) : Couvre les dommages au véhicule.
- TP (Protection Contre Le Vol) : Couvre le vol du véhicule.
- PAI (Assurance Complémentaire des Personnes) : Couvre les personnes transportées.

En cas de sinistre, les franchises sont prises en charge par la société, à condition que la réservation soit effectuée via la procédure sur **Face2Face**.

**Déplacements personnels** : Tous les salariés Sopra Steria I2S peuvent bénéficier d'un tarif négocié de **8%** de réduction pour les réservations personnelles via le partenariat. Pour obtenir l'accès et profiter de la réduction, nous vous invitons à vous connecter sur le site du CSE pour obtenir toutes les informations nécessaires 😉

### PLUS D'INFOS DANS NOTRE COM'SYNDICALE

© 2025 - Dépêche mensuelle de vos élus CFDT

Gardez-la